

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE POLICE DE L'EAU

Direction Départementale des Territoires
2, quai de Verdun - 82000 MONTAUBAN
ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE LIT MINEUR ET/OU A PROXIMITÉ IMMÉDIATE D'UN COURS D'EAU

Avertissement

Les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (I.O.T.A.) susceptibles d'avoir une incidence sur un cours d'eau, un plan d'eau, une zone humide ou tout autre milieu aquatique, relèvent du champ d'application du code de l'environnement et peuvent nécessiter une autorisation préfectorale ou un récépissé de déclaration (articles L. 214-1 à L. 214-6). Les procédures applicables sont définies **aux articles R.214-6 à R.214-56 du code de l'environnement**

Ce document a pour objet de vous guider dans l'élaboration du dossier de déclaration lors de travaux sur un cours d'eau, sans complexité particulière. La liste des informations demandées n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'impact du projet sur le régime hydrologique du cours d'eau ou le milieu naturel serait important voire irréversible, le SDPE se réserve le droit de demander soit la fourniture d'informations complémentaires, soit la réalisation d'un dossier d'incidence plus étoffé, soit de refuser le projet.

Sauf cas d'opposition, un accord sur votre projet vous sera notifié, assorti le cas échéant **d'un arrêté de prescriptions particulières auquel il conviendra de vous conformer pour la réalisation de votre projet.**

Ce dossier comprend :

- ▶ un questionnaire de détermination de la procédure en fonction des caractéristiques du projet. Deux procédures possibles :
 - autorisation (contacter la DDT 82 sans aller plus loin)
 - déclaration (remplir le dossier de déclaration joint et le transmettre à la DDT en 1 exemplaire + 1 sous forme informatique)
- ▶ en annexe :
 1. compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne
 2. Natura 2000 (procédure si le projet se situe à proximité d'un site classé Natura 2000)

Nota : la procédure au titre de la loi sur l'eau ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations. A titre d'exemple, la création d'un réseau de drainage peut dans certains cas intéresser d'autres réglementations : code rural (Protection des milieux naturels et des espèces), code forestier (procédures de défrichement), etc.

Questionnaire de détermination de la procédure en fonction des caractéristiques du projet

A remplir

Rubrique	Nature des I.O.T.A. ayant un impact sur le cours d'eau	Caractéristiques de votre projet	Déclaration	Autorisation	dossier déclaration cadre à remplir
3.1.1.0 création d'obstacle	Installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur faisant obstacle à l'écoulement des crues	Longueur de l'ouvrage : L (m) = Différence de niveau entre l'amont et l'aval : ΔH (m) =		Toujours <input type="checkbox"/>	A
	Installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur faisant obstacle à la continuité écologique	Différence de niveau entre l'amont et l'aval : ΔH (m) =	$20 \leq \Delta H \text{ (cm)} < 50$ <input type="checkbox"/>	$\Delta H \text{ (cm)} \geq 50$ <input type="checkbox"/>	
3.1.2.0 modification du profil	I.O.T.A. modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau	Longueur de l'ouvrage : L (m) =	$L \text{ (m)} < 100$ <input type="checkbox"/>	$L \text{ (m)} \geq 100$ <input type="checkbox"/>	B
3.1.3.0 busage	Installation ou ouvrage ayant un impact sur la luminosité	Longueur de l'ouvrage : L (m) =	$10 \leq L \text{ (m)} < 100$ <input type="checkbox"/>	$L \text{ (m)} \geq 100$ <input type="checkbox"/>	C
3.1.4.0 consolidation de berges	Consolidation ou protection-de berges par des techniques autres que végétales vivantes	Longueur de l'ouvrage : L (m) = Rive impactée : <input type="checkbox"/> droite <input type="checkbox"/> gauche	$20 \leq L \text{ (m)} < 200$ <input type="checkbox"/>	$L \text{ (m)} \geq 200$ <input type="checkbox"/>	D
3.1.5.0 frayères	I.O.T.A. dans le lit mineur du cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet	Surface S (m²) = <i>(longueur de la zone de travaux × largeur du fond du cours d'eau)</i>	$S \text{ (m}^2\text{)} < 200$ <input type="checkbox"/>	$S \text{ (m}^2\text{)} \geq 200$ <input type="checkbox"/>	
3.2.1.0 curage	Curage de cours d'eau Analyse des sédiments (cf annexe2)	Volume des produits de curage : V (m³) = Longueur de cours d'eau curé : L (m) = Épaisseur de vase (cm) = <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	$V \text{ (m}^3\text{)} < 2000$ ET teneur en sédiments \leq au niveau de référence S1 <input type="checkbox"/>	$V \text{ (m}^3\text{)} > 2000$ OU teneur en sédiments \geq au niveau de référence S1 <input type="checkbox"/>	E
3.2.2.0 remblais	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau (ou champ d'expansion de crue)	Surface S (m²) = Hauteur maximale du projet : H (m) =	$400 \leq S \text{ (m}^2\text{)} < 10000$ <input type="checkbox"/>	$S \text{ (m}^2\text{)} \geq 10000$ <input type="checkbox"/>	F
3.3.5.0 Restauration	Travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif (liste des travaux fixée par l'arrêté TREL2011759A du 30/06/2020) Cocher également les cases des rubriques précédentes et justifier la demande d'application de la 3350 dans le cadre G		<input type="checkbox"/>		G

► Votre projet entre dans le cadre d'une autorisation, pour au moins une rubrique, veuillez contacter la DDT82 qui vous indiquera la démarche à suivre adaptée au cas de votre projet.

► Votre projet entre dans le cadre d'une déclaration vous pouvez remplir le dossier prévu aux pages suivantes en remplissant uniquement les cadres prévus pour chaque rubrique concernée.

► Votre projet n'entre ni dans le cadre de la déclaration ni de l'autorisation, contacter la DDT82.

Vous pouvez consulter la cartographie des cours d'eau dans le département de Tarn-et-Garonne sur :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=21b2efba-39f9-4408-80d3-a481092e7653>

DOSSIER DE DECLARATION

I – IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom et prénom (ou dénomination si société)	
Date de naissance (pour les particuliers)	
Raison sociale de la société ou désignation de la collectivité	
N° SIRET	
Adresse (ou siège social)	
Téléphone / Mail	

II – LOCALISATION DU PROJET

Cours d'eau concerné	
Lieux-dits	
Communes	

III – DESCRIPTION DU PROJET : NATURE ET OBJECTIFS DES TRAVAUX

--

IV – AUTORISATION ANTÉRIEURE : indiquer si vous avez déjà bénéficié d'une autorisation pour des travaux de même nature et sur le même cours d'eau (et bassin-versant), ainsi que la date de l'autorisation (ou du récépissé de déclaration)

--

V – MODALITÉS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Précisez les étapes de réalisation de votre projet, en décrivant les mesures de protection (batardeaux, pompes...) :

Dates souhaitées : Démarrage du chantier [] Achèvement du chantier []

Vous devez personnellement informer le SEB et l'OFB du début et de la fin des travaux (coordonnées page 12)

VI- DONNEES TECHNIQUES

A – rubrique 3110 : Installation, ouvrage, remblai ou épis dans un cours d'eau entraînant une différence de niveau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage inférieure à 50 cm

Nota : La différence de niveau à considérer est celle de la ligne d'eau pour le débit moyen annuel.

Rappel : L'aménagement ne doit pas être de nature à perturber sensiblement les milieux ni le régime hydraulique du cours d'eau. Il ne doit pas conduire à modifier la capacité d'écoulement naturelle du cours d'eau, ni les caractéristiques générales du lit et des berges. Il ne doit pas créer d'obstacle à l'écoulement des crues ni à la continuité écologique

Seuils : Nombre : Espacement entre les seuils :m
 Longueur totale d'emprise sur le cours d'eau :
 Hauteur de chaque seuil :m m m m
 Largeur de chaque seuil :m m m m

Matériaux utilisés :

Dispositif de concentration des eaux d'étiage, description :

.....

.....

Autres dispositifs :

B – rubrique 3120 : Modification de profil, dérivation d'un cours d'eau

Modification du profil en long Modification du profil en travers Dérivation d'un cours d'eau

Linéaire de cours d'eau impacté =m

Fournir impérativement les profils en long et en travers de l'existant et du projet au droit de la zone de travaux.

Descriptif des travaux :

.....

.....

Motivation de l'intervention :

.....

.....

D – rubrique 3140 : Consolidation, traitement ou protection de berges

Rive gauche : Linéaire de berges retalutées.....m Fruit (H/L) ou pente (%) :.....
Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :.....m
Linéaire de berge protégée par technique autre :.....m
 protection mixte enrochements libres enrochements liaisonnés gabions perré, muret
Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée.....m hauteur en protection végétale.....m

Rive droite : Linéaire de berges retalutées.....m Fruit (H/L) ou pente (%) :.....
Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :.....m
Linéaire de berge protégée par technique autre :.....m
 protection mixte enrochements libres enrochements liaisonnés gabions perré, muret
Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée.....m hauteur en protection végétale.....m

E – rubrique 3210 : Curage

Actions sur les sédiments (cf. analyse des sédiments)

Nature des sédiments : blocs, roches, galets graviers, sables vase, limon, terre

Scarification de banc Enlèvement atterrissements et îlots Dragage Curage

Autre (préciser).....
.....
.....

Motivation de l'intervention :
.....
.....

Epaisseur de sédiment : cm Longueur de cours d'eau curée m

Largeur du lit au niveau de l'eau :m Surfacem²

Opération pluriannuelle : Oui Non Volume annuel.....m³

Dispositifs spécifiques et commentaires :
.....
.....

Vidange de bief

Surface impactée : m²

Temps de vidange avant travaux : heures

Temps de remplissage après travaux : heures

Autres mesures compensatoires mises en place :
.....
.....

pour les plans d'eau, voir formulaire spécifique

F – rubrique 3220 : Création d'un remblai dans le lit majeur d'un cours d'eau

Le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure.

Nota : dans le présent cadre déclaratif la surface soustraite à l'expansion de crues **ne peut être supérieure à 10 000 m²**

Rive gauche : Dimensions de l'installation, de l'ouvrage ou du remblai ;

Longueur = [] m Largeur = [] m Hauteur = [] m Superficie = [] m²

Descriptif de l'installation, de l'ouvrage ou type de remblai :

.....

Rive droite : Dimensions de l'installation, de l'ouvrage ou du remblai ;

Longueur = [] m Largeur = [] m Hauteur = [] m Superficie = [] m²

Descriptif de l'installation, de l'ouvrage ou type de remblai :

.....

.....

Si le remblai ou les autres travaux impactent une zone humide, voir formulaire spécifique zone humide.

Vous pouvez consulter la liste, non exhaustive, des zones humides sur le site du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne : <http://www.carto.cg82.fr/mission/zones-humides>

G- rubrique 3350 : Restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

- 1. Arasement ou dérasement d'ouvrage en lit mineur *;
- 2. Désendiguement* ;
- 3. Déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau ou rétablissement du cours d'eau dans son lit d'origine* ;
- 4. Restauration de zones humides ;
- 5. Mise en dérivation ou suppression d'étangs existants *;
- 6. Remodelage fonctionnel ou revégétalisation de berges ;
- 7. Reméandrage ou remodelage hydromorphologique*;
- 8. Recharge sédimentaire du lit mineur ;
- 9. Remise à ciel ouvert de cours d'eau couverts* ;
- 10 .Restauration de zones naturelles d'expansion des crues ;
- 11. Opération de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques prévue dans l'un des documents de gestion, approuvés par l'autorité administrative.

Préciser l'opération et le document :

Justification que l'ensemble de l'opération :

- a uniquement un objectif de restauration
- rentre dans le cadre d'un item mentionné au-dessus

.....
.....
.....

Évaluation des gains écologiques de l'opération :

.....
.....
.....

Évaluation des conséquences potentielles de l'opération (fréquence de débordements, érosion, désordres géotechniques, abaissement de la nappe....) :

.....
.....
.....

*joindre obligatoirement une coupe de ou des ouvrages existants, un profil en long avant et après travaux et un profil en travers.

Pour l'application de cette rubrique, l'administration statue en fonction des justifications apportées.

Si ces dernières sont insuffisantes, le dossier est instruit selon les seuils des rubriques précédentes.

Quoi qu'il en soit, les arrêtés de prescriptions générales des autres rubriques restent applicables.

Nature des berges :

Rive droite : arborée arbustive enherbée nue artificielle (mur...)

Rive gauche : arborée arbustive enherbée nue artificielle (mur...)

Nature des fonds :

blocs, roches, galets graviers, sables vase, limon, terre

Présence de végétation aquatique Oui Non Présence d'algues ou mousses Oui Non

Type d'écoulement sur la zone des travaux (considérer l'écoulement hors période de crue ou d'étiage) :

Vitesse de l'écoulement : eaux rapides eaux calmes eaux stagnantes

Présence d'une alternance d'eaux calmes et d'eaux rapides : Oui Non

Si présence d'une chute, hauteur : m

Description de l'environnement proche du cours d'eau
(ex : cultures, bois, routes, habitations...)

Rive droite :	Rive gauche :	Commentaires :
<input type="checkbox"/> grandes cultures <input type="checkbox"/> vergers	<input type="checkbox"/> grandes cultures <input type="checkbox"/> vergers	
<input type="checkbox"/> prairies <input type="checkbox"/> bois	<input type="checkbox"/> prairies <input type="checkbox"/> bois	
<input type="checkbox"/> routes <input type="checkbox"/> habitations	<input type="checkbox"/> routes <input type="checkbox"/> habitations	
<input type="checkbox"/> autres (préciser dans les commentaires)	<input type="checkbox"/> autres (préciser dans les commentaires)	

Espèces présentes dans le cours d'eau

Présence des espèces suivantes : Poissons Oui Non Batraciens (grenouilles, crapauds) Oui Non

Écrevisses Oui Non

Autres espèces présentes :

Périodes de reproduction

Truites et salmonidés	de décembre à mars
Cyprinidés	d'avril à juillet
Carnassiers	de février à juin sur les grands milieux
Amphibiens	de février à juillet selon l'espèce
Écrevisses	d'octobre à novembre mais habitat protégé

La période d'intervention sera de préférence hors période de reproduction (justification obligatoire en cas d'impossibilité de respect)

Je note que l'administration pourra, en fonction des impératifs liés à la préservation des milieux, me notifier une date différente par prescription spécifique au récépissé de la présente déclaration

Pêche de sauvetage
(à la charge du demandeur)

Réalisation d'une pêche de sauvetage : Oui Non

Organisme en charge de la pêche :

Date prévue de la pêche :

Remarque : la pêche de sauvetage nécessite un arrêté préfectoral dont l'obtention prends 2 mois et fait l'objet d'une consultation obligatoire du public.

Contact DDT82 : M. MAILLES Julien (05 63 22 25 46) ou Me Kathy DABLANC (05 63 22 25 03)

Informations piscicoles : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Tarn-et-Garonne (FDPPMA) au 05 63 63 01 77

2 – Impacts sur le cours d'eau pendant les travaux

Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux et le milieu aquatique (ex : modification des débits, de la température, risque pour la faune...)		
Départ de sédiments fins	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Autre :		

3– Impacts sur le cours d'eau après travaux

Impacts prévisibles (et/ou probables) de votre projet à court, moyen et long terme (ex : sur les écoulements, sur la faune, sur le voisinage...)	
Début de chantier	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à informer du démarrage du chantier en envoyant un mail sur les adresses suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">• ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr• sd82@ofb.gouv.fr	

Fin de chantier, remise en état des lieux

- Je m'engage à adresser à la DDT 82 un avis de fin de travaux accompagné du récolement des ouvrages exécutés en **utilisant le coupon détachable en annexe.**
- Je m'engage à remettre le site en état (retirer tous les matériaux apportés et non utilisés, refaire les bandes enherbées, effacer les pistes d'accès)
- Je m'engage à transmettre un reportage photo numérique des travaux (souhaitable par mail à l'adresse :
[•ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr) ou, pour les envois > 4 Mo via le lien
[•http://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr](http://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr)

Réactions à avoir en cas d'incident au cours des travaux avec risque d'impact sur le milieu naturel

En cas de problème ou d'incident :

- J'interromps immédiatement les travaux et prendrai des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux
- Je préviendrai **dans les meilleurs délais** :
 - **DDT 82 Service Eau et Biodiversité au 05 63 22 25 40 ou au 05 63 22 23 24 (standard DDT82)**
 - **l'Office Français de la Biodiversité : sd82@ofb.gouv.fr**

Je m'engage à respecter les modalités de réalisation des travaux décrites ci-dessus, sauf indication contraire de l'administration et prescriptions spécifiques le cas échéant, imposées par arrêté préfectoral.

Rappel : La réalisation de tous travaux, activités, installations, ou ouvrages sans les autorisations préalables nécessaires peut entraîner l'application de sanctions administratives et/ou judiciaires, prévues aux articles L. 216-1 à 8 du code de l'environnement.

Pour les mêmes raisons, je m'engage à informer par écrit la Direction Départementale des Territoires de toute modification de mon projet objet de la présente déclaration.

Fait à....., le.....
(signature du demandeur)



En cas de modification de votre projet n'oubliez pas de nous le faire savoir.

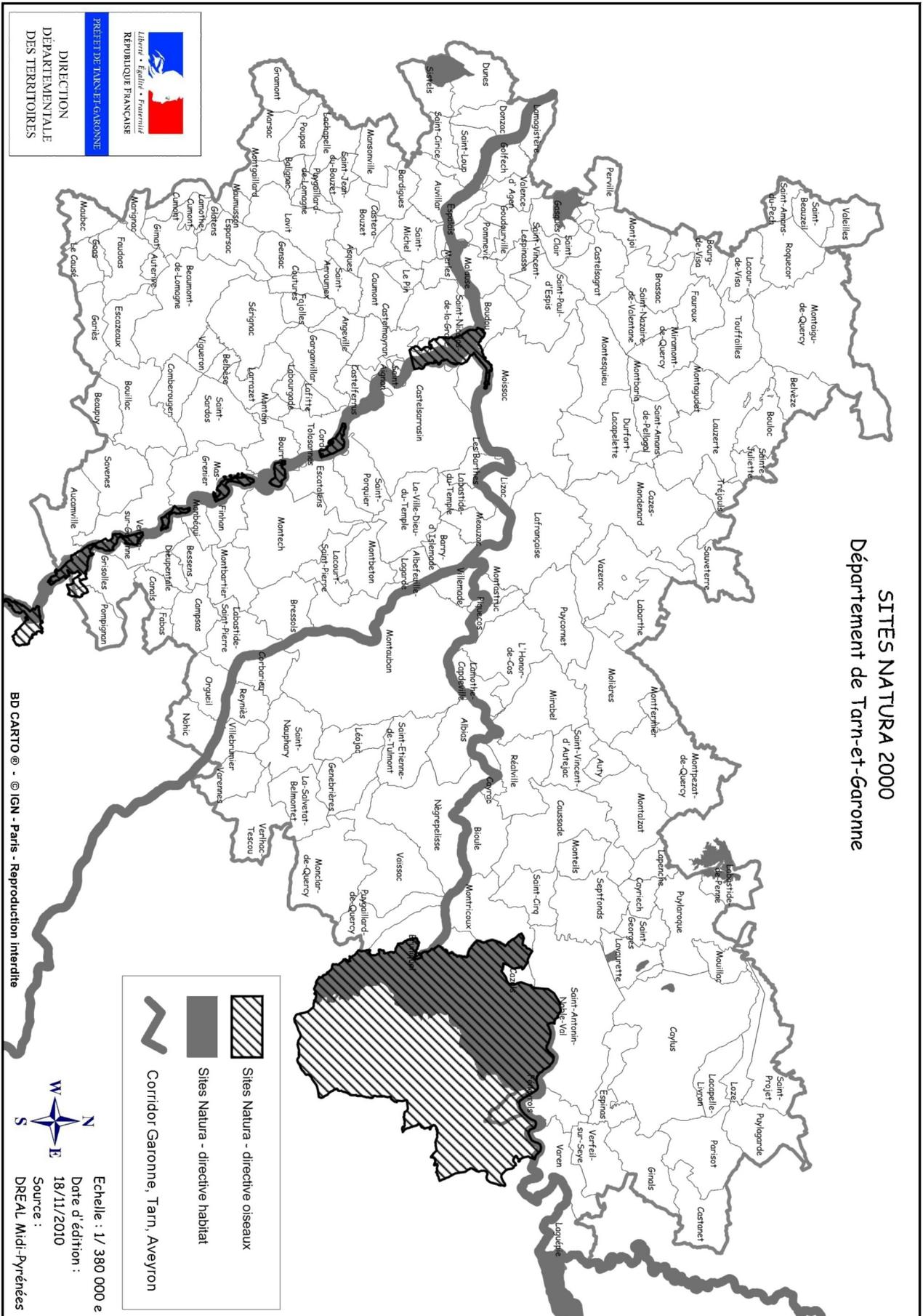
Pièces à joindre

- Carte localisation précise du projet (IGN 1/25000^{ème}) ;
- Plan masse sur support cadastral (1/1000^{ème});
- Plans, coupes du projet ...
- Photos du site en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue);
- Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire.

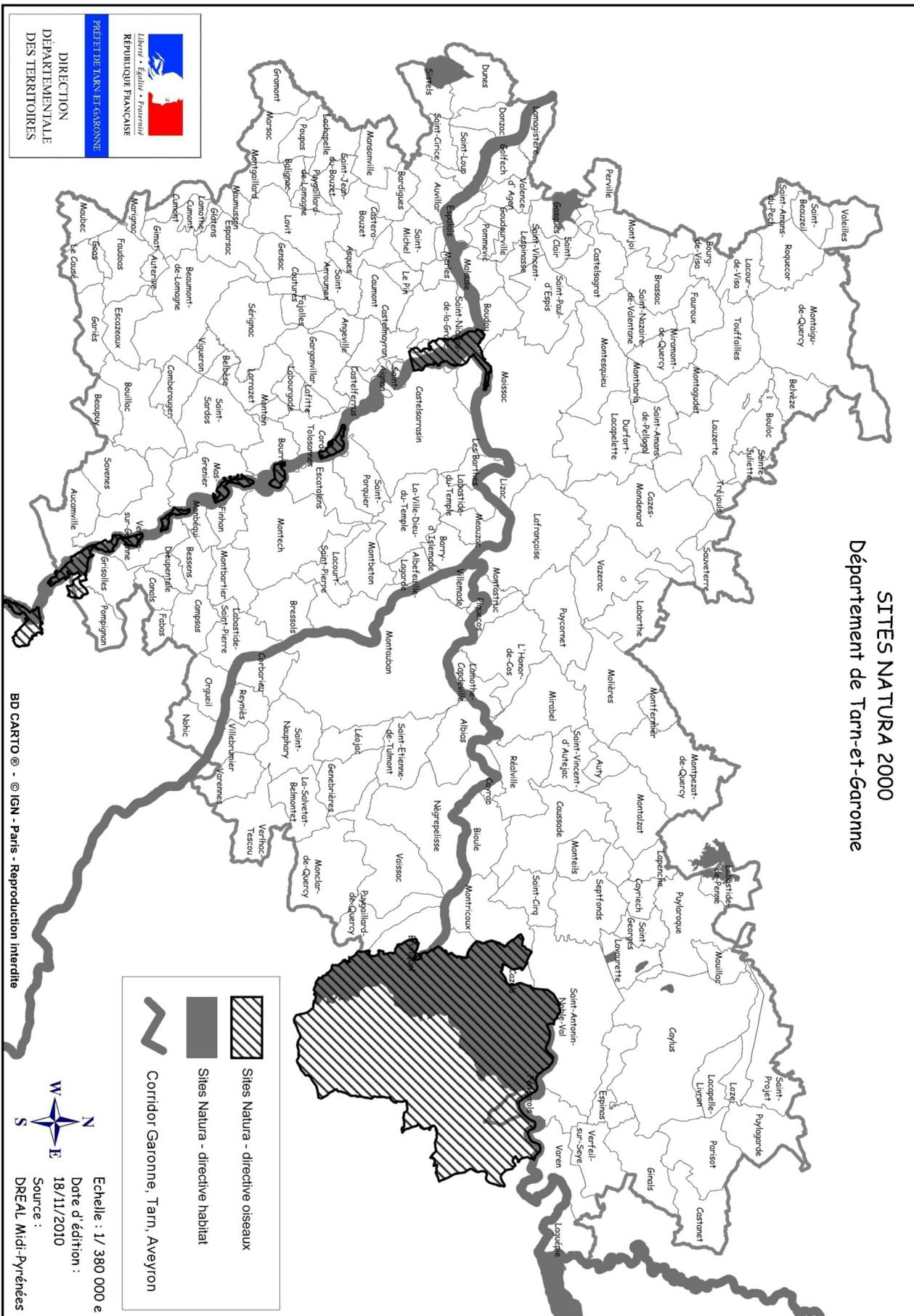
Nombre d'annexes jointes :

ANNEXES

Votre projet doit être compatible avec le SDAGE. Dans le cas contraire, il devra être modifié.



SITES NATURA 2000 Département de Tarn-et-Garonne




 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE
 DIRECTION
 DÉPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES

Echelle : 1/ 380 000 e
 Date d'édition :
 18/11/2010
 Source :
 DREAL Midi-Pyrénées

ANNEXE 2

FIN DE TRAVAUX

A remplir et à adresser à :

**Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Biodiversité**

**2, quai de Verdun BP 775
82013 MONTAUBAN CEDEX**



ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX

Nom et prénom	(ou dénomination si société)
Référence du dossier récépissé n° 82- [REDACTED] - [REDACTED]	
Les travaux se sont déroulés	du [REDACTED] au [REDACTED]
Le replis du chantier a été réalisé conformément au dossier présenté et aux prescriptions de la DDT 82.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, préciser les problèmes rencontrés :
Signature du déclarant :	
Signature et cachet de l'entreprise :	

